

Nombre de conseillers
 En exercice : 29
 Présents : 26
 Votants : 27
 Date de la convocation : 28 février 2012

N° 12.03.05.04



L'an deux mille douze et le cinq du mois de mars, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, M. COMBE, Mmes LABORDE, ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mmes RAMON BOTONNET, CARRETIER, MM CARILLO, SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, MM PLANCHERON, SAVY.

PROCURATION : M. CONTE en faveur de M. COMBE

ABSENTS : M. PAUL, Mlle VAN ELST

BUDGET ANNEXE ZAC DES CONSTELLATIONS – DM1

Rapporteur : M. Ousset

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter la décision modificative n°1, reprise ci-dessous, qui intègre les restes à réaliser 2011

INVESTISSEMENT

OPERATIONS NON AFFECTEES					
	DEPENSES	0 €	0 €	0 €	0 €
001	solde d'exécution				0 €
1641	capital des emprunts				0 €
2111	terrains nus	0 €			0 €
	RECETTES	0 €	0 €	0 €	0 €
001	solde exécution				0 €
O21	autofinancement prévisionnel		0 €		0 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé				0 €
28188	autres immos & amort				0 €

OP 10 - EQUIPEMENTS PUBLICS					
	DEPENSES	0 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
2111	Terrains nus		497 120 €	497 120 €	497 120 €

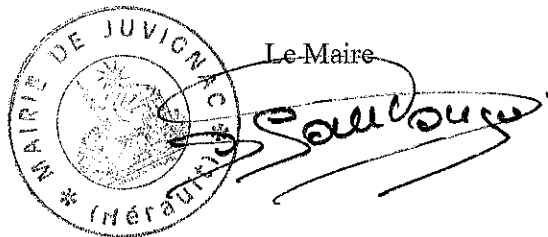
2128	autres agencement de terrains		210 000 €	210 000 €	
21318	autres bâtiments publics		92 880 €	92 880 €	92 880 €
	RECETTES	0 €	800 000 €	0 €	800 000 €
1321	Subv Etat				0 €
1641	Emprunt		800 000 €		0 €

RECAPITULATIF				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	0 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	- €	0 €
SOLDE	0	0	0	0
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	- €	800 000 €	800 000 €	800 000 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	- €	800 000 €	0 €	800 000 €
SOLDE	0	0	- 800 000 €	0
SOLDE GLOBAL	0	0	0	0

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte la proposition de M. Ousset à la majorité (six contre).

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le
et publication
le